



**PARQUET DE PARIS  
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE**

Paris, le 14 avril 2026

## Communiqué de presse

**Le 14 avril à 6h, le GIGN a libéré une mère et son enfant, qui avaient été enlevés** la veille, et étaient recherchés dans le cadre d'une enquête dirigée par le **parquet de la JIRS (Juridiction Interrégionale Spécialisée) de Paris et confiée à la Direction Générale de la Gendarmerie nationale**. Menées par la section de recherches de Dijon, les investigations ont mobilisé une centaine de gendarmes de **l'unité nationale de police judiciaire**, du GIGN et de son antenne de Dijon, du **groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne**, et de la **section de recherches de Paris**. Elles ont permis la localisation et la libération très rapide des otages, ainsi que les interpellations de sept suspects.

Le 13 avril 2026 en début d'après-midi, la gendarmerie a été prévenue qu'une femme et son enfant âgé de 11 ans avaient été enlevés, et que les ravisseurs réclamaient une rançon à leur compagnon et père. Les investigations ont commencé sous la direction du parquet d'Auxerre, qui s'est dessaisi dans la soirée pour celui de la JIRS de Paris.

Peu après 7h, quatre personnes cagoulées avaient pénétré au domicile des victimes, dans l'Yonne. Le père avait été attaché à une chaise par des serflex, et les agresseurs étaient allés chercher sa compagne et leur enfant pour les maintenir à leur disposition. Ils avaient exigé un virement de 400 000 dollars en cryptomonnaie en leur faveur. Ils avaient frappé le père et l'avaient menacé de mutilation. Après avoir fouillé l'intégralité du domicile, ils s'étaient emparés de 10 000 euros en espèces, de bijoux, de petits lingots d'argent, et d'un fusil avec lequel ils avaient menacé les victimes.

Découvrant l'existence d'un délai incompressible de 7 jours avant l'effectivité du transfert, les malfaiteurs avaient enlevé la femme et l'enfant, repartant à bord de deux véhicules.

L'homme était parvenu à se défaire de ses liens et avait prévenu un ami, qui avait avisé les forces de l'ordre. Au cours des heures suivant l'enlèvement, il avait reçu des vidéos de ses proches, manifestement retenus dans une chambre d'hôtel.

Les investigations particulièrement rapides des gendarmes ont permis de localiser l'hôtel à Boissy-Saint-Léger dans le Val de Marne, et de procéder à la libération des otages dès le petit matin. Trois hommes ont été interpellés sur place. Quatre autres suspects ont été interpellés par la suite. Les sept hommes ont été placés en garde à vue.

Les investigations se poursuivent. Le parquet de Paris se félicite de la libération des personnes enlevées, permise grâce à l'engagement et la coordination particulièrement efficace des services de gendarmerie et des magistrats mobilisés sans discontinuer.

**Laure BECCUAU,  
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28  
[scom.parquet.tj-paris@justice.fr](mailto:scom.parquet.tj-paris@justice.fr)